

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2017

Le six octobre deux mille dix-sept à 20h00, le conseil municipal de Labergement Ste Marie s'est réuni sous la présidence du maire, Mr Daniel Pasquier.

Etaient présents : Mr Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mme Nicole THOMET, Mr Pierre-Albert VIONNET, Mr Joël LORIN, Mme Virginie CUENIN, Mr Didier PREVALET, Mr Florent ROBBE, M. Pascal REGARD, Mr Philippe PAILLARD

Etaient absents excusés : Mme Céline JEANNOT qui a donné procuration à Mme Nicole THOMET, Mr Emmanuel FERCOT.

Etaient absents : Mme Caroline JEANNINGROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène TRIMAILLE

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

Acceptation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Acquisition de terrains à particulier :

Le Conseil donne son accord de principe au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et éventuellement contacter l'Agence Publique Foncière pour l'acquisition de parcelles qui sont susceptibles d'être mises en vente. Les Domaines seront consultés pour une estimation de la valeur des terrains.

Unanimité.

2. Virement de crédits :

Suite au manque d'eau de cette année, la commune a été obligée de s'approvisionner en eau via le Syndicat des Eaux de Joux (eau du lac) et le budget prévu à cet effet est dépassé. Il y a donc lieu de virer la somme de 822 € du compte « dépenses imprévues » sur le budget eau. Par ailleurs, la commune est en attente de l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé pour avancer dans les projets de réhabilitation des sources.

Unanimité

3. Indemnités de conseil à la Comptable du Trésor :

Le Conseil donne son accord pour le versement de l'indemnité de conseil à la comptable du Trésor Public.

Unanimité

4. Fonds solidarité logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété (FAAP) en difficulté :

La commune refuse de cotiser au FSL (0,61 € / habitant) et au FAAP (0,30 € / habitant).

Unanimité.

5. Vente appartement à M et Mme BAVEREL :

Une délibération complémentaire à celle déjà prise pour la vente de l'appartement sis dans le

bâtiment Horizon est nécessaire : il y a lieu de stipuler que la cave, lot n° 45, est incluse dans la vente.

Unanimité.

6. Encaissement d'un chèque :

Le Conseil donne son accord pour l'encaissement d'un chèque d'un montant de 450 € correspondant au remboursement dans le cadre de la protection juridique de frais d'avocats.

Unanimité

7. Modification classement de la voirie communale :

Il y a lieu de régulariser la longueur des voies communales :

Rajouter la rue Alfred Maire : + 284,51 m et rectifier la longueur de l'impasse des Gentianes : = 28,25 m.

Au final, le linéaire définitif de la voirie s'établit à 21 742,21 mètres.

Unanimité

8. a. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de transport d'électricité :

Une délibération est nécessaire pour autoriser Réseau de Transport d'Electricité à indemniser la commune à hauteur de 0,35 € / ml pour l'occupation du domaine public, et ce, sur une longueur de 135 m.

Unanimité.

8. b. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les opérateurs de télécommunication :

L'indemnité maximale est demandée pour l'occupation du domaine public.

Unanimité

9. Travaux Mairie : Choix définitif de l'architecte :

Le cabinet Bôle est retenu ; sa prestation, égale à celle d'Archi Tech, est cependant d'un coût inférieur.

Mr PAILLARD ne prend part ni à la discussion, ni au vote.

10 voix pour.

10. Demande d'aide pour le salon « Symphonie des Saveurs » :

Les organisateurs du salon demandent un tarif préférentiel pour la tenue de leur événement.

Le Conseil propose la même facturation qu'en 2015 et d'offrir les frais de vaisselle et de cuisine, cette manifestation apportant une animation au village.

Il est important de noter que pour toute location, même gratuite, la commune reverse une quote-part à la Communauté de Communes.

9 voix pour, 2 abstentions.

11. Demande de Mr GIVERNET:

Mr GIVERNET demande le remboursement d'une part de son loyer, soit 10 € pour n'avoir pas pu implanter son camion pizza le 14 juillet.

Unanimité.

12. Déneigement:

Après de longues discussions, le Conseil décide de ne pas reconduire le déneigement des particuliers par nos services municipaux : la longueur de la voirie communale est conséquente

et il est prioritaire de déneiger les trottoirs afin de faciliter les déplacements des piétons.
De plus, il existe des prestataires privés qui sont à même de réaliser ces travaux.
Il est rappelé que chacun est responsable du déneigement du trottoir longeant sa propriété.
Mr PREVALET ne prend pas part au vote.
2 voix Contre la suppression du déneigement, 8 voix Pour.

13. Fixation d'un forfait pour les administrés non raccordés :

Les administrés non raccordés au réseau d'eau potable et qui puisent dans les ressources naturelles sont dans l'obligation de s'acquitter d'une redevance pollution. Elle sera calculée sur la base d'un forfait de 64 € / an et par foyer.

Ce montant est intégralement reversé à l'Agence de l'Eau.

Unanimité.

14. Dossier travaux de l'église :

La Fondation du Patrimoine a rencontré Monsieur le Maire et l'adjoint en charge des bâtiments. Elle a confirmé la possibilité de prise en charge du dossier. Elle peut apporter des aides financières supplémentaires qui compenseraient le prélèvement de 6 % sur des dons.

Il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à lancer la 1^{ère} consultation correspondant à l'audit du bâtiment. Le coût de l'étude, hors subvention, sera pris en charge par la commune.

Unanimité.

15. Travaux du Fuverat :

Le dossier de demande de subvention doit être adressé aux services compétents dans les meilleurs délais. L'estimation des travaux est chiffrée à 254 000 € HT.

Le Conseil autorise le Maire à déposer les dossiers de subvention.

Unanimité.

16. Questions et informations diverses :

- PLU : Le dossier est suivi assidument par une partie du Conseil et progresse de façon satisfaisante. La prochaine réunion qui aura lieu le 26 octobre 2017 abordera le sujet des orientations d'aménagement.

- Places à bois : Le STA a donné son accord pour l'occupation du délaissé (situé avant le pont du Lhaut) pour y entreposer les bois des habitants du village, sous réserve de conserver une bande de 4 m le long de la départementale et de ne pas déplacer des grumes sur la chaussée.

Toutes les places à bois du village seront recensées et leurs occupants invités à les déplacer à cet emplacement.

- Décharge : le dossier de réhabilitation suit son cours. Coût 20 000 €.

- Qualité de l'air dans les établissements accueillant des enfants : Une étude de la qualité de l'air dans les écoles et le périscolaire doit être réalisée par la collectivité avant la fin de l'année. Plusieurs critères seront pris en compte : CO2, Benzène et Formaldéhyde. Un groupe de travail est constitué. On peut déjà noter que la commune avait décidé de n'utiliser plus que des produits Ecolabel et biologiques pour l'entretien des bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 25.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,
M. PASQUIER D.
Maire,
